

COMPTE-RENDU

Le 29/06/22 à eRcane La Bretagne ou visio (teams)	
« Réunion technique CanécoH V2 »	
Julien CHETTY	
Rédacteur : Alizé MANSUY, Animatrice Rita Canne & Resp Serv Techniques Culturelles d'eRcane	
Ordre du jour Rappel Budget 2022 Résultats Proposition protocoles 2022/2023 Discussions	Participants Cf feuille d'émargement en annexe

Rappel des dépenses éligibles en 2022 par partenaire.

14% du budget dépensé par la CA en 2021 et perte de financement car pas de possibilité de redistribuer les fonds sur les autres actions des partenaires.

CA974 – Sully R.

Suite à des mouvements de personnel, le technicien en charge de l'essai de la CA ne peut plus assurer le suivi de l'essai. Malgré la volonté de rester impliqué dans ce projet Ecophyto et l'intérêt porté par la thématique de réduction des herbicides, la CA ne peut maintenir ses engagements pour 2022/2023. Un courrier sera rédigé à l'attention d'eRcane et de l'APCA.

eRcane – Julien C.

Essai P25 Montagne : 1 modalité témoin, 2 modalités avec PDS et 1 modalité avec outil mécanique.

- Pour 2022/2023 une des modalités avec PDS sera remplacée par une 2^{ème} modalité avec outil mécanique. En effet l'acquisition de nouveaux matériels de désherbage innovants nécessite des surfaces d'essai. L'efficacité très aléatoire des PDS, la disponibilité des semences ainsi que la technicité de la pratique en fait une méthode de lutte contre l'enherbement difficilement transférable en l'état actuel. D'autres essais sont par ailleurs maintenus avec les PDS sur les interrangs. L'urgence de la situation avec la perte de molécules d'herbicides et le fort intérêt des agriculteurs pour la mécanisation compte tenu de la pénurie de main d'œuvre accentue le besoin de données sur ces outils.
- L'épillage, considérée ici comme une méthode de désherbage est parfois réalisée de manière systématique à 6-7 mois après la récolte. Cela représente une charge de travail et économique très importante alors que l'enherbement ne le justifie pas. Pour 2022/2023 cette opération sera déclenchée en fonction de l'enherbement. Attention toutefois au biais que cela pourrait représenter sur l'analyse des rendements.
- Le fanage de la paille après la récolte est réalisé de manière homogène (rang et interrang) sur certaines modalités. Toutefois compte tenu de la quantité de matière sèche à l'hectare suite à la récolte en cannes longues machines (coupeuse péi), il est proposé de faner la paille sur les rangs pour toutes les modalités sauf le témoin conventionnel qui sera fané en plein. Proposition acceptée.
- Semis de PDS avancé à 0,5-1 mois après récolte
- Notation de recouvrement 3 jours après l'opération de désherbage mécanique

Essai P42 : Désherbage méca / paillis / manuel / modalité 0 herbicide

- Proposition de modification de la règle de décision pour le déclenchement des opérations de désherbage mécanique : aujourd'hui fixé à 30 %, proposition de déclencher avant la floraison. Difficulté de transférer cette règle de décision aux agriculteurs. Autres propositions : abaisser le seuil à 20 %, déclencher en fonction du stade des adventices (4-6 feuilles), déclencher avec fréquence fixe (tous le mois) mais inutile si pas d'enherbement. Les notations d'enherbement sont amendées de la floraison ou non des espèces et la règle de décision pourra évoluer durant l'année. Une réunion de travail complémentaire sera organisée avec la présence de Vladimir Barbet-Massin (en charge de la mécanisation à eRcane) afin de définir une règle de décision appropriée.
- M1 : faner la paille sur le rang plutôt qu'en plein comme c'est fait actuellement. Cela faciliterait les interventions sur les interrangs et réduirait peut-être l'enherbement sur les rangs où l'arrachage manuel est difficile.
- Sur les interrangs des modalités M1, M2 et M3, les outils de désherbage mécaniques seront sélectionnés en fonction de la flore et des précédents résultats d'efficacité obtenus. Le choix sera libre afin d'obtenir de nouvelles données.

Essai Piton ST-Leu avec Forma'Terra

Modalités : Paille + 3 variétés + mécanique interrang + PDS
Même dispositif en repousse

Essai St-Benoit

Nouvel essai chez M. Prebe

Mêmes modalités que P25 montagne : 1 modalité PDS + 2 modalités mécanique + témoin
Gestion de la paille : selon les pratiques du planteur

Cirad – Marion S.

Essai épaillage

Protocole modifié en 2021 : épaillage + désherbage méca/manuel/chim + 2 variétés.

6 modalités : 2 variétés x 3 mod épaillage (absence, simple ou double) x 2 désherbage R/IR (chim ou méca/manuel)

- Problème de levée de la canne lors de la plantation en 2021 et un fort enherbement qui a encore plus freiné le dvp de la canne. Nouvelle plantation en octobre 2022.
- Compte tenu de la forte pression d'enherbement de la parcelle et avec une main d'œuvre limitée, la prise de risque de ne pas mettre de prélevée sur les rangs des modalités M3 à M6 est trop importante pour une année de plantation sans paillis. Cette intervention doit être maintenue quitte à revoir à la baisse l'objectif de réduction de l'IFTH en année de plantation.

Julien Chetty conclut :

- Volonté de renforcer le lien entre Dephy Expé et Dephy Ferme et propose aux partenaires de convier Joseph aux notations ou autres interventions (désherbage mécanique, semis de PDS, etc ...). Ces interventions pourront également être ouvert aux planteurs du réseau Dephy et aux techniciens agricoles de la zone.
- Intégrer une analyse technico-économique (via OTECAS) aux futurs CR technique
- Via le stage de Anne Arrive, eRcane travaille sur une réalisation d'une fiche technique sur le désherbage mécanique de l'interrang par fauche.